

Vos démarches administratives Passeport

Anticipez vos demandes

Dotée d'une station biométrique, le service état civil de la ville est habilité à la constitution des dossiers des passeports biométriques. Très difficilement falsifiable, le passeport biométrique permet à son titulaire de certifier de son identité de façon sécurisée et de le protéger contre l'usurpation d'identité.

Le passeport est exigé pour entrer dans la plupart des pays étrangers.

Renseignez-vous en mairie sur le délai moyen d'instruction. Ce délai fluctue tous les jours.

Obtenir ou renouveler votre passeport, la démarche en 6 étapes : cliquez ici.



A Beaufort-en-Anjou la demande de carte passeport pourra être enregistrée à la mairie de son choix, et non plus obligatoirement à la mairie de domicile.



Liste des autres mairies équipées dans le Maine-et-Loire : cliquez ici

Préinscription

Avant de prendre rendez-vous à la mairie et afin de faciliter votre démarche, vous pouvez **pré-remplir un formulaire en ligne** sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

<u>Ce dispositif de « **pré-demande** », entièrement **gratuit**, ne concerne que les informations administratives de l'usager, il est facultatif. Il est possible d'**utiliser le formulaire Cerfa papier**.</u>

Pour remplir votre dossier en mairie, vous devrez connaître les noms, prénoms, date et lieux de naissance de vos parents.

> En ligne : ants.gouv.fr

> Explications en vidéo (tutoriel) :

Dépôt du dossier et retrait

La prise d'empreintes se fera lors de votre dépôt de dossier en mairie.

Après instruction de votre dossier complet, le service état civil de la ville vous informera de la mise à disposition de votre passeport.

Coût d'un passeport biométrique

En France métropolitaine, le coût est de :

- 86 € pour une personne majeure
- 17 € pour une personne mineure de 0 à 14 ans
- 42 € pour une personne mineure de 15 à 17 ans.

Ou se procurer un timbre fiscal?

- En ligne: acheter un timbre fiscal sur timbres.impots.gouv.fr
- Chez les buralistes : les timbres fiscaux dématérialisés. Le flash code doit être présenté à l'agent de mairie pour qu'il puisse le scanner.
- Auprès d'un centre des finances publiques, d'une trésorerie ou d'un service des impôts des entreprises (SIE).

Pour toutes autres questions consulter le site du service public : cliquez ici

La prise de rendez-vous est obligatoire pour les dépôts des pièces justificatives. Veuillez <u>cliquer sur le lien suivant</u> afin de prendre rendez-vous parmi les créneaux disponibles.



ATTENTION:

Bien lire la liste des pièces à apporter le jour J.

L'absence ou la non-conformité desdites pièces entraineraient une annulation du rendez-vous. Certaines situations, comme la demande de carte suite à un divorce ou celle concernant un mineur dont la garde est alternée, réclament une vigilance toute particulière. En cas de doute, joindre la mairie. Il est nécessaire de prendre autant de rendez-vous que de Passeports demandés. Par exemple, un passeport pour chaque membre d'une famille de 4 personnes, c'est 4 rendez-vous.

Liste des autres mairies équipées dans le Maine-et-Loire : cliquez ici

Les demandes de pièces justificatives varient en fonction des demandes.

Retrouver le **détail de la liste** qui vous concerne :

> Personne mineure : <u>cliquez ici.</u> > Personne majeure : <u>cliquez ici.</u>

Quelles photos sont admises ?: cliquez ici

Information conservation des données : cliquez ici

10 ans pour les personnes majeures. 5 ans pour les personnes mineures.